

Lettre ouverte au Directeur de l'Administration Pénitentiaire

04/11/2024

La vie à défendre

**Syndicat
CFTC
du
Ministère
de la
Justice**

**Libre
indépendant
et
constructif**

<http://www.cftc-slj.fr>
secretariat@cftc-slj.fr

06.61.18.34.80
06.99.34.31.77



Objet : Dysfonctionnements et manque d'effectif au sein du service de gestion des reprises d'ancienneté.

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous, membres du syndicat CFTC-SLJ, tenons à attirer votre attention sur une situation critique qui affecte profondément le personnel pénitentiaire, en particulier dans la gestion des reprises d'ancienneté. Nous observons, en effet, des dysfonctionnements majeurs et un manque d'effectifs au sein de ce service, qui entraînent des délais de traitement inacceptables pour les agents concernés.

Actuellement, certains agents doivent patienter plus de deux ans avant que leur dossier de reprise d'ancienneté ne soit traité. Ces retards, qui s'étendent bien au-delà des délais raisonnables, occasionnent non seulement une frustration considérable parmi les agents concernés, mais affectent également leur carrière et leur progression salariale. En tant que représentants syndicaux, nous constatons les effets délétères de cette situation sur la motivation des agents, qui se sentent injustement pénalisés par cette attente.

Ces difficultés récurrentes sont manifestement liées à un manque d'effectif au sein du service, qui ne semble pas disposer des ressources nécessaires pour assurer le traitement des dossiers dans des délais satisfaisants. La surcharge de travail et la carence en personnel compétent engendrent des lenteurs administratives qui portent atteinte à la confiance des agents dans l'institution.

Nous demandons donc à l'administration de mettre en place des solutions concrètes et pérennes pour remédier à cette situation. À cet effet, nous vous proposons les mesures suivantes :

1. Augmentation des effectifs dédiés à la gestion des reprises d'ancienneté : Il est primordial de renforcer le service en personnel qualifié pour permettre un traitement plus rapide et efficace des dossiers.
2. Rationalisation et simplification des procédures : Une évaluation des procédures en vigueur permettrait d'identifier des pistes d'optimisation afin de réduire les délais de traitement.
3. Mise en place de rapports de suivi réguliers : Cela permettrait de tenir les agents informés de l'état d'avancement de leur dossier, améliorant ainsi la transparence et réduisant l'inquiétude liée aux délais prolongés.

Nous vous rappelons que la reconnaissance de l'ancienneté est un droit fondamental pour les agents de l'administration pénitentiaire. En tant qu'employeur, l'administration a la responsabilité d'assurer un traitement équitable et rapide des dossiers.

Monsieur le Directeur, nous espérons que vous mesurez l'urgence de cette situation et que des actions concrètes seront entreprises dans les meilleurs délais pour répondre aux attentes légitimes des agents.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour toute concertation ou proposition visant à améliorer les conditions de travail des agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Blaise Gangbazo
Président CFTC-SLJ

secretariat@cftc-slj.fr